



Département des Affaires juridiques

Décision: DAJ2022-180

# LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

### Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983, modifié

relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

#### Vu le décret du 26 novembre 2018,

portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

# Vu le décret n°84-278 du 12 août 1984, modifié

relatif au régime administratif, budgétaire, financier et comptable de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

#### Vu les dispositions légales et règlementaires

concernant la commande publique ;

#### Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012

relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

#### Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Inserm du 7 octobre 2021

relative au régime de prise en charge des frais de mission pour la période 2022-2024 ;

# Vu la décision DAJ n°2020-81 du 12 février 2020

du Président-directeur général portant organisation des achats de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

#### Vu la décision n° 2000-03, modifiée

relative à l'organisation des services centraux de l'Inserm ;

# Vu la décision n° 2022-135

relative au Département des Affaires Financières de l'Inserm ;

# Vu la décision n° 2018-151 du 1er juillet 2018

nommant Madame Laurianne CRUZOL, directrice du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

## Vu la décision n°2019-65 du 2 janvier 2019

accordant délégation de signature à Madame Laurianne CRUZOL, directrice du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

#### Vu la décision n° 2022-166 du 1er septembre 2022

nommant Madame Elisabeth MOINE, adjointe à la directrice du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale :

## Vu la décision n°2019-375 du 1er décembre 2019

nommant Monsieur Jean-Marc BOIVENT, responsable du Service Achat du Département des Affaires Financières de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

## **DECIDE**

Article 1: En cas d'absence et d'empêchement de Madame Laurianne CRUZOL, Directrice du Département des Affaires Financières de l'Inserm, et de Madame Elisabeth MOINE, Adjointe de la Directrice, délégation permanente de signature est accordée par Monsieur Gilles BLOCH, Président-directeur général de l'Inserm, à Monsieur Jean-Marc BOIVENT, responsable du Service Achat, afin de signer ou valider, le cas échéant dans le système d'information financier SAFIr, tous actes ou documents administratifs ou financiers afférents aux attributions dudit service.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.